

LÉGATION DE SUISSE
TOKYO.

Tokio, le 30 Juillet 1917.

6

Légation de Suisse	
Date	V A 3
Mo	1917
Jour	30.7.17

Monsieur le Conseiller Fédéral,

En me référant à la dépêche de Votre Département du 1^{er} Juin dernier, j'ai l'honneur de Vous informer que je n'ai pas manqué de ^{re}prendre, à titre ^{personnel} personnel, avec le ministre de Chine la question d'un traité à conclure entre la Suisse et la Chine et de lui suggérer de me procurer l'assurance que l'exterritorialité et la juridiction consulaire nous y seraient garanties, comme par exemple dans le traité entre la Chine et le Chili, dont je Vous ai transmis le texte, par dépêche, du 4 Août 1915.

*(on la Chine et la Suède
du 24.11.1912 de)*

Tous les compatriotes connaissant l'Orient, s'accordent à en reconnaître la nécessité. Je ne citerai que deux noms à l'appui, ceux de M. Jenny, de la maison Eschwe ^{et} Wyss & Co., décédé subitement à New York, pendant son voyage de retour, et celui de M. Züblin, le représentant de Gebr. Sulzer, qui vient de rentrer d'une tournée en Chine; il est fermement persuadé

Au Département Politique Suisse,
Division des Affaires Etrangères,
Berne.



persuadé qu'il y a là un champ d'expansion incommensurable ouvert pour notre industrie.

Au reste Vous possédez la pétition des Suisses en Chine.

La situation de nos compatriotes est difficile et restera difficile après la guerre. La haine que ce^{le}-ci aura semée, persistera^{et} et ceux des Suisses qui se mettront sous protection française, seront suspects aux Allemands et vice-versa, car il ne faut pas se dissimuler que ces derniers reprendront relativement rapidement leur ascendant en Chine.

La protection des Etats-Unis n'est pas suffisante et pour la rendre efficace, la législation même des Etats-Unis devrait être modifiée, chose lente à obtenir, si elle est obtainable. Je ^{me souviens} ~~citerai seulement~~, comme exemple, la difficulté qui existe pour les passeports: La Légation des Etats-Unis à Peking est seule compétente pour en délivrer à des Suisses qui veulent voyager en dehors de la Chine. Nos compatriotes s'adressent donc à ma Légation, qui leur en délivre; mais c'est là une situation impossible à la longue. ^{51e} (Au reste voir mon rapport de gestion pages 9 et ss.)

Seule une représentation Suisse peut remédier radicalement à cet état des choses. ^{l'argument} A l'objection que l'on soulève avant tout, que la Suisse n'est pas une Puissance maritime et par conséquent sans influence, je ferai remarquer que tous les petits Etats d'Europe, et ils ne possèdent certes pas plus de **P**ouvoir que nous, leurs flottes étant non-existantes ou nulles pour ainsi dire, ont des Légations ou Consulats en Chine. Si on demande à ces agents s'ils ~~retient~~ ^{estiment} cette représentation comme inopportune, ils répondent tous ne pas pouvoir comprendre que la Suisse puisse s'en passer.

Il est vrai que la Belgique sert fréquemment d'homme de paille pour des concessions faites en réalité à des Grandes Puissances; mais comme nous ne faisons et ne ferons

jamais

jamais de la grande politique internationale, ces services intermédiaires doivent être considérés du point de vue de l'avantage indirect qui en découle pour notre industrie et notre commerce; comme tels ils ne sont pas à dédaigner.

L'objection ~~L'argument~~ que la présence d'un représentant diplomatique Chinois à Berne pourrait causer certaines difficultés, ^{secondaire} est ~~triviale comparée aux avantages qui nous assure pour l'avenir~~ ^{infaillible des Suisses en Chine} un traité de la teneur de celui entre la Chine et le Chili.

Je partagerais ces appréhensions, si la guerre devait encore durer des années et si la situation en Chine n'avait pas changé du tout au tout à la suite de l'éclatant échec que viennent d'essayer les partisans d'une restauration monarchique, mouvement encouragé et soutenu manifestement par les Allemands. Personne ne s'attendait à un fiasco semblable et il y a lieu d'en conclure que les institutions démocratiques et la République sont plus fermement établies que l'en osait jamais le supposer.

Dans ces circonstances et une fois les assurances demandées données par la Chine, il serait sage, semble-t-il, de ne plus tarder à conclure un traité avec ce pays, aux fins d'établir, en temps opportun, les bases requises pour nous permettre d'aider d'une manière efficace notre industrie et notre commerce, lorsque la ^{lutte} lutte économique qui suivra la guerre, leur fermera ~~peut-être~~ certaines débouchés jusqu'ici ouverts.

De mes nombreux rapports sur la question [6. VII. 1912 - 19. XI. 1913 - 9. IV. 1914 - 4. VII. 1914 - 3. V. 1915 - 9. IV. 1915] le désir de la Chine de voir un traité conclu, ressort manifestement *clairement*.

Après avoir passé huit ans en Orient et après être resté à mon poste, sans interruption, depuis le commencement de la guerre, mon ambition est d'obtenir une Légation en Europe une fois celle-ci terminée. Ce n'est ^{donc} pas d'une pro domo que je parle en préconisant la création d'une représentation diplomatique et consulaire en Chine; je le fais dans la conviction que cela sera utile pour la Suisse.

- Ce qui est urgent avant tout, du reste, c'est la nomination d'un agent capable à Shanghai. La Légation à Peking vient en second lieu seulement:

Henri-Louis a qui, L. de

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]